

régulièrement constitué. Si le Sénat est régulièrement constitué, alors nous le sommes nous aussi et nous devrions poursuivre nos travaux.

Le sénateur MacKenzie: Monsieur le président, ma question est une question de fond; elle n'a pas trait au point soulevé par le sénateur Grosart. Voudrait-il me dire comment il proposerait de faire augmenter les pensions des anciens combattants à ce moment particulier, si nous ne nous en occupons pas. Les anciens combattants savent depuis plusieurs mois qu'ils obtiendront probablement cette augmentation et ils comptaient sur elle. Alors, si on ne peut assurer ces augmentations par des crédits supplémentaires, leur faudra-t-il attendre un autre budget? Voilà ma question, et je la pose au sénateur Grosart. Je m'en sera comme exemple pour illustrer ce qui se produirait en cas de refus global d'un certain nombre de postes qui, d'après vous, seraient, en un sens, inconstitutionnels pour le motif que le gouvernement s'est accaparé de pouvoirs qui appartiennent en réalité au Parlement. Je pense que la question fondamentale est là.

Le sénateur Grosart: Je puis répondre que la situation d'un grand nombre de crédits supplémentaires dont nous sommes saisis est telle que je suis complètement d'accord même au sujet des pensions d'invalidité. Mais je dois dire au sénateur MacKenzie, aux pieds duquel je me suis assis il y a 40 ans lorsque j'apprenais le droit constitutionnel, que je ne pense pas que les principes qu'il m'a inculqués aient beaucoup changé. Je soutiens qu'il est parfaitement régulier d'élever des objections à la procédure sans aucunement compromettre sa position sur un principe. Nous avons maintes et maintes fois entendu dire que le début de l'effondrement de la démocratie est inévitablement l'effondrement de la procédure.

Le sénateur Hayden: Monsieur le président, il me semble que le sénateur Grosart a soulevé deux points. Voyons tout d'abord ce qu'il a appelé la question de constitutionnalité. Pour moi, c'est une question très simple; le Parlement est en session, et le Parlement étant en session, les deux Chambres peuvent siéger lorsqu'elles le veulent. Chacune est maîtresse de sa propre destinée. Le Sénat est maître de ses propres procédures; il peut décider ce qu'il examinera et quand il l'examinera. Et il n'obéit à aucune directive de la Chambre des communes en cette matière. Il n'y a que deux façons de terminer une session du Parlement; par la dissolution et par la prorogation. Ni l'une ni l'autre n'a été utilisée jusqu'ici et ce qui se

passé à la Chambre des communes n'a pas encore abouti. Comme le Parlement est en session, nous sommes les maîtres au Sénat et le Sénat peut décider ce que nous ferons. En ce qui concerne le budget dont nous sommes saisis, il s'agit pour moi d'une question de renseignements. Nous recevons des renseignements relatifs aux dépenses. Je m'attends à ce qu'en temps utile certains bills nous soient présentés et, à ce moment-là, on pourra soulever d'autres questions.

La seconde question du sénateur Grosart concernait le droit ou la légalité ou le pouvoir ou la sagesse, en fait, de modifier, au moyen du budget, des lois dont la modification aura en définitive force de loi. Je soutiens que ce sont là des questions qu'il pourra soulever à ce moment-là. On ne l'en empêchera pas.

Mais, il est certain que le Comité ne devrait pas arrêter de recueillir des renseignements afin d'être capable de traiter intelligemment de ces questions. C'est une mise au courant préalable pour nous.

Le président: En d'autres termes, c'est une réunion d'information?

Le sénateur Hayden: Oui.

Le sénateur Croll: Monsieur le président, puis-je indiquer que certaines tournures de phrases à la page 28 dénotent une mauvaise rédaction. On y lit:

...que la Loi sur les pensions soit modifiée comme il suit: . . .

On veut modifier les annexes, et rien n'empêche de les modifier. Comme l'a signalé le sénateur MacKenzie, cela devient nécessaire avec le temps. Le libellé est assez regrettable et il nous répugne de modifier un bill au moyen d'un budget supplémentaire.

Les alinéas (b) et (c) sont des dispositions résultantes, elles ne changent donc rien à la situation—mais nous y reviendrons en temps utile.

Le président: Honorables sénateurs, . . .

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, puis-je répondre très brièvement aux commentaires qui ont été faits?

Le président: Oui, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas parler de la procédure au sujet du budget; c'est une question plus vaste. Je signale simplement cela pour indiquer que nous faisons plus qu'examiner une dépense de 281 millions de dollars.